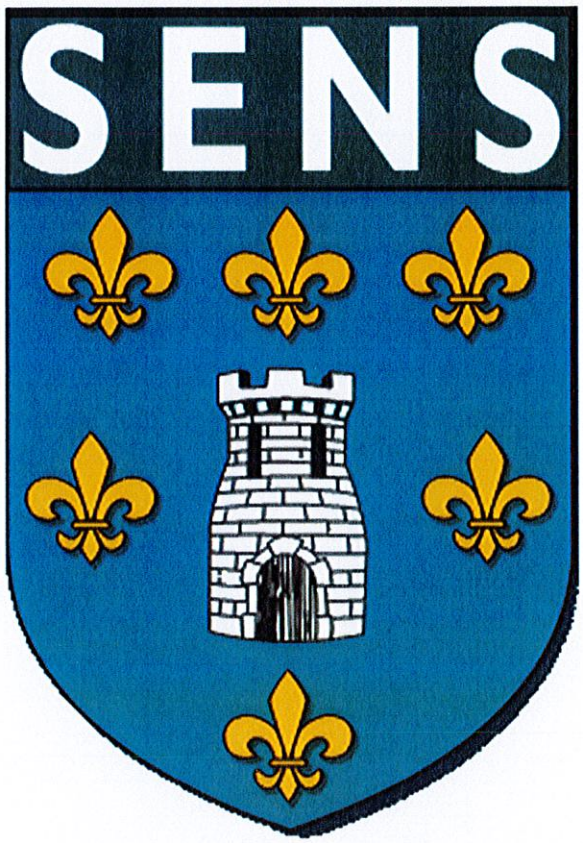

Procès-Verbal
Conseil Municipal
Du 21 novembre 2022

TOME 3

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance
Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 7 et 17 octobre 2022
Adoption de l'ordre du jour de la séance

I. VIE DE L'INSTITUTION ET DOSSIERS STRATEGIQUES

1. ASSEMBLEES - Maintien ou non des fonctions de Madame Véronique Frantz, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations
2. ASSEMBLEES - Election du 5ème adjoint au Maire suite à la vacance de siège
3. ASSEMBLEES - Création d'un poste de 10ème adjoint au Maire et révision de la détermination du nombre d'adjoints
4. ASSEMBLEES - Election du 10ème adjoint au Maire
5. ASSEMBLEES - Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints
6. ASSEMBLEES - Désignation d'un représentant de la Ville à la Commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC)
7. ASSEMBLEES - Désignation des représentants de la Ville au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sens
8. ASSEMBLEES - Projet de fusion des EPHAD rattachés aux centres hospitaliers de Villeneuve sur Yonne auprès du Centre hospitalier de Sens - Avis de la commune siège de l'établissement
9. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - Approbation de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

II. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

10. FINANCES - Révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement des opérations d'aménagement du square Clos le Roi et de la rue du Général Leclerc (AP/CP)
11. FINANCES - Décision modificative n°1-Budget 2022
12. FINANCES - Approbation du rapport 2022 de la CLETC
13. FINANCES - Taxes et produits irrécouvrables
14. FINANCES - Subvention complémentaire au CCAS de Sens - Exercice 2022
15. FINANCES - Provision pour créances douteuses
16. RESSOURCES HUMAINES - Collaborateur(s) de Cabinet - fixation des dispositions relatives à l'ouverture des crédits y afférant
17. RESSOURCES HUMAINES - Application du télétravail
18. RESSOURCES HUMAINES - Règlement d'application et revalorisation des titres-restaurant
19. RESSOURCES HUMAINES - Organisation du temps de travail

III. URBANISME, AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN, CADRE ET QUALITE DE VIE

20. CŒUR DE VILLE : Octroi des subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des devantures, des opérations mixtes et des terrasses Cœur de Ville
21. CŒUR DE VILLE : Rectification de la délibération n°DEL220620200023 - Octroi de subventions dans le cadre du plan façades et de la charte "terrasses"

IV. ATTRACTIVITE DE LA VILLE (CULTURE, SPORT, TOURISME, COMMERCE ET ARTISANAT)

22. SPORTS - Attribution de subventions sportives
23. SPORTS - Subventions projets - Année 2022

Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 06, sous la présidence de Monsieur Paul-Antoine de Carville.

M. Le Maire. - Bonsoir à tous. Le Conseil municipal va débuter.

Je procède à l'appel :

M. Paul-Antoine de Carville est présent, Mme Clarisse Quentin est présente, M. Jean-Pierre Crost est présent, Mme Ghislaine Pieux est présente, M. Amine Hiridjee est présent, Mme Véronique Frantz est présente, M. Romain Crocco est présent, Mme Nicole Langel va arriver, M. Célestin N'Goma est présent, Mme Pascale Larché est présente, M. Gérard Brunin est présent, M. Nicolas Pichard est présent, Mme Murielle Blin est présente, M. Jimmy Bonnabeau est présent, Mme Aline Rose Kpakpa est présente, M. Jean-Pierre Botard est présent, M. Olivier Beck est présent, Mme Laurence Ethuin-Coffinet est présente, M. Boniface Fomo a donné pouvoir à Mme Ghislaine Pieux, Mme Valérie Gallet a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Crost, M. Michel Grass est présent, Mme Mathilde Hérouart est excusée et a donné pouvoir à M. Paul-Antoine de Carville, Mme Sandrine Imbert est présente, Mme Annie Petit est présente, M. Cyril Riquez est présent, Mme Josiane Sarrazin va arriver, M. Daniel Tellier est présent, M. Laurent Moinet est présent, Mme Véronique Carrère est présente, Mme Alexandra Lenain a donné pouvoir à Mme Véronique Carrère, M. Mehdi Khan est excusé et a donné pouvoir à M. Romain Crocco, Mme Karine Bouvier-Desnos est présente, M. Ludovic Massard est présent, M. Mathieu Bittoun est présent, Mme Delphine Henry est excusée et a donné pouvoir à M. Mathieu Bittoun.

(Arrivée de Mme Langel)...

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer l'un de ses membres en qualité de Secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner à cet effet M. Jimmy Bonnabeau, s'il accepte.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

Conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, chaque membre du Conseil municipal a été rendu destinataire par courriel le 14 novembre dernier de la convocation à la présente séance établie le 21 novembre 2022, de l'ordre du jour de la séance, des notes explicatives de synthèse relatives à chaque affaire soumise à délibération et les annexes utiles.

Ceci étant dit, je vous invite par conséquent à bien vouloir acter la régularité de la convocation à la présente séance et de procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 7 et 17 octobre 2022

Les procès-verbaux des Conseils municipaux des séances des 7 et 17 octobre vous ont été adressés. Que ceux souhaitant apporter des observations aux procès-verbaux veuillent bien se manifester.

Ceci étant dit, je vous invite par conséquent à bien vouloir procéder à l'adoption des procès-verbaux des 7 et 17 octobre 2022.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Je vous remercie.

I. VIE DE L'INSTITUTION ET DOSSIERS STRATEGIQUES

1. ASSEMBLEES - Maintien ou non des fonctions de Madame Véronique Frantz, adjoint au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, lors du dernier Conseil d'Agglomération du Grand Sénonais, à l'occasion du vote de la présidence, des divergences sont apparues avec Véronique Frantz. Celles-ci portent sur la stratégie politique de la Ville-centre à l'égard de notre intercommunalité.

Il me semblait essentiel que la Ville de Sens puisse conserver la présidence de notre EPCI pour la bonne marche des affaires de nos deux collectivités. Ce n'était pas le cas de Véronique Frantz, qui portait un regard différent sur cet équilibre politique.

Nous sommes une équipe de 27 conseillers majoritaires et j'attendais que chacun puisse faire bloc. Dès lors, la confiance étant rompue, et j'ai eu l'occasion de m'exprimer avec Véronique Frantz, je ne suis plus en capacité de travailler avec elle dans de bonnes conditions. Il est essentiel que l'équipe soit rassemblée dans le contexte que nous connaissons.

Je demande donc ce soir au Conseil de retirer la fonction d'adjointe de Véronique Frantz. Ce différend ne doit pas nous faire oublier les nombreuses missions qui nous attendent. Il n'y a pas d'animosité de mon côté. J'espère que nous pourrons avancer sereinement à l'issue de ce Conseil.

Je la remercie pour le travail qu'elle a réalisé pour le monde de la culture ces dernières années et lui souhaite une bonne continuation au sein de ses différents engagements qu'elle a depuis de nombreuses années.

(Arrivée de Mmes Lenain et Sarrazin)...

Evidemment, je la laisse s'exprimer si elle le souhaite.

Mme Frantz. - Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, je prends acte de votre décision. Je ne la commenterai pas parce qu'un changement d'adjoint n'est pas ce qui intéresse fondamentalement les Sénonais.

En revanche, ce qui peut les intéresser, c'est de connaître la place que vous allez réserver à la culture. Serez-vous dans la continuité ou dans la rupture par rapport aux dossiers en cours : le développement des Espaces Savinien, la transformation du musée, la rénovation du théâtre, la reconquête du patrimoine public pour l'installation de nouvelles activités, le développement d'animations historiques pour tous publics, notamment ?

Partout on salue la France pour sa culture puissante, moderne, prestigieuse, avec son petit "je ne sais quoi", que le monde cherche à imiter. Ici à Sens, vos priorités en matière de culture restent à définir. Vous allez nous les préciser, je l'espère, pour cette seconde moitié de mandat.

Le patrimoine semble être l'objet d'une délégation. Il est vrai que Sens est riche d'un patrimoine exceptionnel, mais la diversité de la création, la vitalité de la scène artistique, ne devons-nous pas en être le relais et le revendiquer ?

La Ville de Sens doit-elle être une entreprise profitable, qui passerait au tamis de l'attractivité et du rendement les manifestations et les soutiens aux arts vivants, à la musique, à la danse, à l'écriture, à l'histoire ?

Vous savez combien le retour à une vie culturelle normale est difficile depuis le COVID. Majoritairement dans le besoin, les artistes sont dépendants de multiples contraintes : les dons, le mécénat, l'accès aux ateliers, aux autres espaces de création et aussi les commandes et les subventions publiques. J'espère que vous continuerez à les développer.

La culture est devenue une forte composante du projet de Ville. Elle a d'abord été identifiée comme un moyen de démocratisation en favorisant le lien social, ainsi qu'une ouverture et une éducation pour tous. Elle est maintenant associée à la qualité de vie urbaine et au développement économique d'un territoire. Elle mérite de figurer dans vos priorités, dans l'affichage de vos priorités.

Les priorités de la Ville, qui je l'espère continueront à être, outre le patrimoine, le soutien aux artistes, à la fois incubateurs culturels et partenaires des artistes de renom et bien sûr l'art en partage vers le plus grand nombre et surtout là où il est le moins présent.

Merci de m'avoir accordé ces quelques instants d'attention. Je vous indique que je ne prendrai pas part au vote de la délibération, que vous allez nous soumettre.

M. Le Maire. - Merci. Quelques éléments de réponse.

Evidemment, je demanderai aux conseillers et adjoints qui porteront ces sujets, lorsqu'ils auront pris connaissance des différentes tâches, de repréciser dans les semaines à venir les chantiers prioritaires que nous allons évoquer ensemble.

Il est évident que je m'inscris dans la continuité de ce qui a été débuté jusqu'ici. Une fois de plus, je précise que ce retrait de délégation est principalement lié à la confiance qui me semble enlevée, et non au travail qui a pu être accompli ces dernières années successivement par les différents adjoints à la culture.

Il est évident que nous avons des chantiers importants. Je pense notamment au musée, tout ce qui a été initié, qui est un projet colossal, qui permettra de faire entrer le musée dans le XXIIe siècle.

Nous avons aujourd'hui un musée de grande qualité, mais qui ne valorise pas assez ni les œuvres ni ce qui est réalisé par nos différents médiateurs. Je sais que le travail a débuté notamment avec Frédéric Didier, et qu'il faudra le poursuivre avec tous les acteurs, qui sont prêts à financer massivement le musée.

Je pense qu'il faut faire rentrer le musée dans la Ville. Il a toute sa place en cœur de Ville et doit faire venir un maximum d'enfants, de partenaires, et doit devenir outre un lieu de visite, un lieu d'animation potentiellement pour les entreprises, qui pourraient aussi y profiter d'un cadre exceptionnel.

Jusqu'ici, nous avons peut-être sous-estimé les différentes mandatures et la puissance de ce musée en termes de rayonnement pour le territoire. Il faut y faire entrer d'autres acteurs que les simples visiteurs que nous avons eus jusqu'ici.

Nous avons le projet de la salle de spectacle, qui sera porté et qui est porté actuellement par l'Agglomération. La Ville discute actuellement avec les différents partenaires pour observer au mieux quelle forme doit prendre cette salle de spectacle. Nous avons eu des discussions avec le Président de l'intercommunalité récemment.

Nous avons un enjeu sur la rénovation du théâtre et sur son animation pour remplir nos salles et s'assurer que ce théâtre vive et propose une programmation qui soit la plus qualitative en adéquation avec les demandes très diverses des Sénonais.

Nous avons bien vu cette semaine et les jours passés que le Festival de l'humour attirait énormément de monde.

Nous voyons aussi, au-delà de notre théâtre, que nous avons d'autres endroits où nous pouvons réunir un public motivé et prêt à payer des places pour des sujets qui peut-être avaient moins leur place dans nos établissements culturels. Je demanderai aux différents adjoints de réinterroger les programmations pour les compléter, au regard de ce qui a bien fonctionné sur d'autres territoires.

Sur la saison culturelle, je souhaite que nous puissions travailler sur une programmation culturelle complète qui mêlera le théâtre, la scène, qui travaillera aussi avec la future salle de spectacle et qui proposera dans un programme unique l'ensemble des éléments que nous pouvons proposer aux Sénonais.

Jusqu'ici, nous avons eu du mal à communiquer auprès d'eux sur tout ce que nous proposons, très nombreux. Je pense que nous devons intégrer des événements qui semblent peut-être moins qualitatifs en termes de prestations, par exemple, les "apéros du Moulin à Tan", qui fonctionnent très bien. La programmation culturelle est diverse et doit concerner l'ensemble des populations.

Nous devons proposer un programme cohérent pour toutes les sensibilités.

Nous avons un enjeu très fort sur la valorisation du patrimoine. Je pense à notre ensemble Cathédrale. Aujourd'hui, la Cathédrale, le Palais synodal, le Musée, la Maison de l'œuvre, le Chemin de ronde, forment un tout.

Nous avons aujourd'hui énormément de mal à avoir un projet d'ensemble. Je sais que Véronique Frantz avait commencé, ainsi que Bernard Ethuin-Coffinet à l'époque, à travailler sur ce projet d'ensemble. Il faudra l'accélérer avec les différents partenaires. Je pense notamment à l'ABF.

J'aurai l'occasion d'en parler lors des prochaines délégations : je confierai à un adjoint le soin de travailler à la mobilisation de tous les acteurs autour de la valorisation de ce patrimoine.

Voilà quelques-unes des missions qui seront confiées aux élus chargés de prendre la suite de Véronique Frantz. Nous aurons l'occasion, lors des prochains Conseils municipaux, de représenter ces priorités, qui ont déjà été évoquées ici, mais qui seront légèrement modifiées, voire accélérées, sur certaines thématiques qui nous tiennent à cœur.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Moinet.

M. Moinet. - Considérant que c'est une histoire interne à la majorité, nous ne prendrons pas part au vote.

M. Le Maire. - Très bien.

M. Bittoun. - Nous sommes sur la même ligne.

M. Massard. - Il y a un consensus.

M. Le Maire. - Par arrêté du 10 novembre 2022, le Maire a entendu retirer à Madame Véronique FRANTZ, adjoint au Maire, l'ensemble de ses délégations, tant de fonctions que de signatures.

Aux termes de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Madame Véronique Frantz en tant qu'adjoint au Maire.

Afin de garantir le bon déroulement du scrutin, il est proposé de constituer un bureau composé de moi-même et de deux assesseurs.

Je vous propose de nommer en qualité d'assesseurs : Monsieur... Peut-être voulez-vous être assesseur sans prendre part au vote ou alors vous ne voulez pas du tout participer aux opérations de vote ?

M. Massard. - Je peux être assesseur.

M. Le Maire. - Si cela vous convient. Ainsi, cela garantira la neutralité.

Monsieur Massard, je vous propose d'être assesseur.

Y a-t-il une autre personne qui souhaiterait être assesseur ? Madame Carrère, merci.

Je vous propose un vote à bulletin secret.

Vous avez deux bulletins : maintien des fonctions ou retrait des fonctions.

Je vous invite à voter. L'urne va passer autour de vous, je vais procéder à l'appel et au vote.

Au regard de ce que je vous ai proposé, je vous invite au retrait des fonctions.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement) ...

Résultat du vote :

Bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de voix pour le retrait des fonctions : 24
Nombre de voix pour le maintien des fonctions : 2 voix
Bulletins blancs : 1

Le scrutin est terminé. Les fonctions d'adjointe de Véronique Frantz sont retirées.

2. <u>ASSEMBLEES - Election du 5ème adjoint au Maire suite à la vacance de siège</u>

Par délibération en date du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a entendu ne pas maintenir dans ses fonctions Madame Véronique Frantz au poste de 5ème adjoint, suite au retrait de l'ensemble de ses délégations par le Maire.

Aussi, constatant la vacance de poste de 5ème adjoint, il convient de le pourvoir par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

En cas d'élection d'un seul adjoint, il est dérogé au scrutin de liste et l'élection s'opère au scrutin uninominal, conformément à l'article L2122-7 du CGCT. Il convient toutefois que l'adjoint à élire soit choisi parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Afin de garantir le bon déroulement de ce scrutin, il est proposé de constituer un bureau composé de moi-même et de deux assesseurs. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de renouveler les deux assesseurs présents, si cela ne les dérange pas, et de venir procéder aux opérations de vote.

Je vous propose la candidature de Laurence Ethuin-Coffinet ici présente, qui travaillera étroitement avec l'ensemble des adjoints, mais qui aura la charge de travailler sur le patrimoine historique et sur le rayonnement du territoire, notamment la valorisation de nos musées, dont nous avons parlé.

Je vous invite à procéder au vote. Des bulletins vous sont distribués.

M. Moinet. - Pour les mêmes raisons que précédemment, nous ne prendrons pas part au vote.

M. Le Maire. - Très bien. Qui ne prend pas part au vote ?

M. Bittoun. - C'est pareil. Ce sont plutôt des luttes d'influence internes. Cette délibération ne nous intéresse pas tellement.

M. Le Maire. - Ce n'est pas de l'influence interne, mais...

(M. Massart et Mme Bouvier-Desnos ne prennent pas part au vote).

Vous avez soit un bulletin blanc, soit le bulletin de Laurence Ethuin-Coffinet.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement)...

<u>Résultat du vote</u> :

Bulletins trouvés dans l'urne : 27
Nombre de voix pour Madame Laurence Ethuin-Coffinet : 25
Bulletins nuls : 1
Bulletins blancs : 1

Après dépouillement et à la majorité absolue des suffrages exprimés, je déclare Madame Laurence Ethuin-Coffinet élue 5ème adjointe au Maire, et l'invite à rejoindre les rangs de l'exécutif municipal si la table le permet. Nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)...

Je la laisse dire un mot si elle le souhaite.

Mme Ethuin-Coffinet. - Merci de votre confiance. Nous travaillerons dans un esprit de collaboration, de continuation et d'approfondissement. Merci !

M. Le Maire. - Merci Laurence.

3. <u>ASSEMBLEES - Création d'un poste de 10ème adjoint au Maire et révision de la détermination du nombre d'adjoints</u>

Aux termes de l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Conformément à l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit, pour la Ville de Sens, 10 adjoints au maximum, l'assemblée municipale de Sens comptant un effectif légal de 35 sièges.

Enfin, en application de l'article L2122-10, le Maire et les adjoints sont nommés pour la même durée de mandat que le Conseil municipal.

Lors des élections survenues le 7 octobre 2022, le choix a été fait de pourvoir rapidement à l'installation d'un exécutif municipal, raison pour laquelle le Conseil a fixé le nombre d'adjoints à 9.

Aujourd'hui, et afin de pouvoir compter sur une administration municipale efficiente, il apparait nécessaire de réviser le nombre d'adjoints au Maire en créant un poste de 10ème adjoint.

Les premières semaines de ce mandat particulier nous ont permis de voir à quel point il était nécessaire de se mobiliser sur les très nombreux sujets que nous avions, notamment la question cruciale des investissements, des grands projets, de l'urbanisme.

Aussi, je vous invite à voter pour la création d'un poste de 10ème adjoint au Maire.

Si vous le souhaitez, nous pouvons voter à bulletin secret ou à main levée. Nous votons à main levée.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

M. Moinet. - Nous participons au vote et nous votons pour.

M. Le Maire. - Ne participent pas au vote : M. Massard, Mme Bouvier-Desnos, Mme Frantz, M. Bittoun et Mme Henry.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

4. <u>ASSEMBLEES - Election du 10ème adjoint au Maire</u>

Par délibération en date du 21 novembre 2022, le Conseil municipal a entendu créer un poste de 10ème adjoint au Maire.

Aussi, il convient de le pourvoir par l'élection.

En cas d'élection d'un seul adjoint, il est dérogé au scrutin de liste et l'élection s'opère au scrutin uninominal, conformément à l'article L2122-7 du CGCT.

Afin de garantir le bon déroulement de ce scrutin, il est proposé de constituer un bureau composé de moi-même et de deux assesseurs :

Comme cela a très bien fonctionné, je vous demande un dernier effort, Monsieur Massard et Madame Carrère, sur le même procédé, vous avez été excellents.

M. Massard. - Monsieur le Maire, Madame Bouvier-Desnos voudrait être assesseur.

M. Le Maire. - Avec plaisir, Madame Bouvier-Desnos.

Nous allons procéder à l'élection au poste de 10ème adjoint au Maire et je vous propose la candidature de Monsieur Michel Grass, présent dans cette assemblée. Il aura pour mission de travailler sur l'urbanisme et les grands projets.

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement)...

<u>Résultat du vote</u> :

Bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de voix pour Michel Grass : 26
Bulletins blancs : 4

A la majorité des suffrages exprimés, je déclare M. Michel Grass élu 10ème adjoint au Maire et l'invite symboliquement, les conditions de la salle ne le permettant pas, à rejoindre les rangs de l'exécutif municipal. Nous pouvons l'applaudir. Je lui laisse la parole.

(Applaudissements)...

M. Grass. - Je vous remercie de votre confiance et je tâcherai d'en être digne. J'ai grand plaisir à reprendre le travail avec l'équipe que je connais bien. Maintenant au travail ! Merci.

M. Le Maire. - Merci Michel. Je vous remets vos écharpes. Je rappelle simplement les différentes délégations des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

- Clarisse Quentin : en charge des finances, de l'attractivité commerciale et artisanale,
- Ghislaine Pieux : à la santé et à la solidarité,
- Amine Hiridjee : aux enjeux écologiques et cadre de vie,
- Romain Crocco : au sport, à la jeunesse et à la vie culturelle. Il reprendra donc une partie des délégations qui étaient à l'époque à la culture, et aura en charge de travailler notamment sur la programmation culturelle, avec le support évidemment des différents adjoints,
- Laurence Ethuin-Coffinet : au patrimoine historique et au rayonnement du territoire,
- Nicole Langel : aux Ressources Humaines, aux affaires générales, à la commande publique,
- Célestin N'Goma : à la vie numérique, à la vie associative, à la modernisation de l'action publique et au dialogue citoyen,
- Pascale Larché : à l'éducation, la famille, la petite enfance,
- Michel Grass : à l'urbanisme et aux grands projets.

Nos conseillers délégués qui sont déjà afférés :

- Gérard Brunin : à la gestion patrimoniale,
- Nicolas Pichard : aux anciens combattants, aux devoirs de mémoire et aux actions civiques,
- Murielle Blin : à la politique de la Ville,
- Jean-Pierre Botard : à la qualité de l'espace public,
- Jimmy Bonnabeau : à la jeunesse, à la communication digitale,
- Aline-Rose Kpakpa : aux liens intergénérationnels et aux aînés.

Je vais procéder à la remise des écharpes.

(M. Le Maire remet les écharpes aux deux adjoints élus ci-dessus)...
(Applaudissements)...

5. <u>ASSEMBLEES - Fixation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints</u>

Puisque nous avons voté pour un adjoint supplémentaire, nous devons revoter le tableau des indemnités des élus.

Je vous éviterai la lecture de cette délibération que nous avions déjà lue il y a quelques semaines.

Les taux restent les mêmes. Rassurez-vous, Monsieur Massard, il n'y a pas d'augmentation des taux. Je sais que vous dormirez mieux ce soir...

Nous passons simplement de 9 à 10 adjoints. Nous vous rappelons les taux dans le tableau ainsi que les montants bruts mensuels au 17 novembre 2022.

Je vous invite à approuver sur proposition du Maire de fixer l'indemnité allouée au Maire à 81,7 %, comme déjà votée.

Je vous invite à approuver la fixation de l'indemnité de fonction des adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Dire que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et revalorisées automatiquement en fonction de la valeur du point d'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 4 voix (M. Bittoun et Mme Henry, Mme Bouvier-Desnos, M. Massard).
C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

6. <u>ASSEMBLEES - Désignation d'un représentant de la Ville à la Commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC)</u>

Dans le cadre de l'adoption du régime de la fiscalité professionnelle unique, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code général des Impôts, la Communauté d'Agglomération Grand Sénonais, par délibération du 19 novembre 2015, a créé et fixé les règles de fonctionnement de la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

La CLETC est chargée de deux missions :

- Procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée de la Ville à la Communauté d'agglomération, correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI,
- Suivre l'évolution des flux financiers liés à la mise en œuvre de la mutualisation des services.

Le règlement intérieur de cette commission prévoit que celle-ci est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque commune membre. Ces représentants sont des conseillers municipaux, sans pour autant être obligatoirement des conseillers communautaires. En cas d'absence de désignation par la commune, son représentant est par défaut le Maire.

Lors du renouvellement des délégués de la Ville de Sens au sein de la CLETC, le Conseil a élu Monsieur Michel Grass, titulaire et Madame Marie-Louise Fort suppléante.

Compte tenu de la vacance du siège de suppléant en raison du décès de Madame Marie-Louise Fort, il revient au Conseil municipal d'élire un nouveau suppléant au sein de la CLETC de notre Agglomération.

Je vous propose ma candidature en tant que suppléant au sein de la CLECT.

Je crois que vous étiez aussi intéressé, Monsieur Bittoun, mais je souhaite participer à cette commission, sachant que Michel Grass est Président de la CLETC et que deux adjoints sont automatiquement associés comme experts : Nicole Langel pour les Ressources Humaines et Clarisse Quentin aux finances. La Ville sera bien représentée au sein de la CLETC.

J'ai bien noté votre souhait d'être candidat et vous pouvez le faire officiellement si vous le souhaitez.

M. Bittoun. - La façon dont fonctionnent ces désignations est toujours un peu trouble pour nous. En fait, on va voter sur une délibération, alors qu'il s'agit essentiellement pour vous de porter des candidats de votre majorité. Je peux l'entendre. Nous trouvons que c'est un sujet

important et intéressant. Dans ces conditions, nous trouverons d'autres voies pour nous y intéresser.

Je vous remercie.

M. Le Maire. - Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Non).*

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 7 voix (M. Moinet, Mme Carrère et Mme Lenain, M. Massard, Mme Bouvier-Desnos, M. Bittoun et Mme Henry).

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

7. ASSEMBLEES - Désignation des représentants de la Ville au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sens

Chaque centre hospitalier compte, au sein de ces organes de gouvernance, un conseil de surveillance, composé de représentants des collectivités territoriales.

Ses missions sont les suivantes :

- Se prononcer sur les orientations stratégiques de l'établissement hospitalier ;
- Contrôler et approuver les comptes financiers ;
- Veiller à la gestion de l'établissement ;
- Se prononcer sur les projets de coopération territoriale.

L'ensemble des missions du Conseil de surveillance sont détaillées au sein des articles L6143- 1 et L6143-2 du Code de la santé publique.

La Ville de Sens est représentée au sein du Centre Hospitalier de Sens par son Maire en exercice, membre de droit, ainsi que par un représentant titulaire désigné par le Conseil municipal.

Aussi, au regard de l'élection de Monsieur Paul-Antoine de Carville, Maire de Sens, il revient au Conseil municipal d'acter sa désignation en qualité de membre du Conseil de surveillance, et de confirmer dans ses fonctions Madame Ghislaine Pieux en qualité de second membre représentant la Ville.

S'il y a d'autres candidatures, c'est l'occasion.

M. Bittoun. - Un peu dans le même esprit...

M. Le Maire. - Merci. C'est noté. Il est important que la Ville soit bien représentée au sein de ce Conseil de surveillance pour avoir un regard sur la politique de santé à l'échelle de notre territoire. Ghislaine Pieux connaît bien le sujet. Elle saura m'épauler pour aborder cette vaste entreprise.

Je vous propose de désigner le représentant du Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sens, aux côtés du Maire, membre de droit, en la qualité de Ghislaine Pieux.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 5 voix (M. Moinet, Mme Carrère et Mme Lenain, M. Bittoun et Mme Henry).

C'est adopté à la majorité.

Je vous remercie.

8. ASSEMBLEES - Projet de fusion des EPHAD rattachés aux centres hospitaliers de Villeneuve sur Yonne auprès du Centre hospitalier de Sens - Avis de la commune siège de l'établissement

Face aux difficultés rencontrées par le Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Yonne de satisfaire aux besoins de remise aux normes de ces établissements EPHAD rattachés au Centre

hospitalier, des démarches visant à fusionner les établissements EPHAD du Centre Hospitalier de Villeneuve-sur-Yonne auprès du Centre hospitalier de Sens ont été entamées et arrivent aujourd'hui à leur terme.

Cette démarche de fusion vise ainsi à :

- Pérenniser les services rattachés au sein du Centre hospitalier de Villeneuve-sur-Yonne et plus globalement au sein du Groupement hospitalier de Territoire (GHT) constitué des établissements de Sens, Villeneuve-sur-Yonne et Joigny.
- Permettre aux établissements de Villeneuve-sur-Yonne de conserver le rattachement au secteur sanitaire, ce qui est une réelle plus-value pour la fluidité et l'accessibilité du parcours de soins.
- Constituer une opportunité pour les professionnels de conserver le statut de professionnel du sanitaire.
- Améliorer la qualité du service rendu aux résidents.
- Permettre l'activation des leviers d'emprunt *via* le Centre hospitalier de Sens pour investir fortement dans la rénovation des bâtis existants et améliorer le cadre et le confort de vie des résidents et des professionnels de santé.

L'organisation d'une direction commune au sein du GHT a d'ores et déjà permis de tendre vers des pratiques communes, une homogénéisation des pratiques professionnelles, une harmonisation des règles de gestion. Ce processus doit faciliter l'intégration de l'établissement et de ses agents au sein du Centre hospitalier.

Des investissements et équipements spécifiques sont programmés afin d'adapter le fonctionnement de ces services à ces missions nouvelles. Une mutualisation du magasin, de la restauration et de la blanchisserie entre les sites.

De plus, des projets d'informatisation des dossiers des résidents et un logiciel de gestion du temps de travail sont envisagés et seront facilités en cas de fusion. Une intégration des données de Gestion Administratives du Patient, Gestion Financière et Economiques ainsi que de la Gestion des Ressources Humaines sera réalisée dans une même application hébergée par le Centre hospitalier de Sens.

Aussi, dans le cadre de la procédure juridique liée au projet de fusion des établissements, l'avis de la commune siège de l'établissement hospitalier porteur du projet de fusion est demandé.

Le Conseil municipal de Sens est donc invité à émettre un avis favorable.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal est invité à émettre un avis favorable au projet de fusion des EPHAD rattachés aux centres hospitaliers de Villeneuve-sur-Yonne et de Sens auprès du Centre hospitalier de Sens.

Ce projet doit garantir à Villeneuve-sur-Yonne la capacité de surmonter les différents investissements qu'elle doit réaliser, de garantir la qualité de soins dans ce coin de notre agglomération. Ce travail avait été entamé par Marie-Louise Fort il y a fort longtemps avec le Directeur de l'hôpital et l'ensemble du Conseil de surveillance. Il nous tient à cœur effectivement d'aller au bout de cette démarche, qui est bonne pour le territoire puisqu'en mutualisant les intelligences et les moyens on peut garantir cette offre de soins à l'échelle de l'intercommunalité. Monsieur Bittoun.

M. Bittoun. - Je vous remercie Monsieur le Maire. Vous parlez de mutualisation de gains et d'aspects positifs. Pour notre part, nous voyons surtout, dans cette décision de fermeture de lits de soins de suite et de rééducation et de lits d'EPHAD à Villeneuve-sur-Yonne, le fruit du résultat d'une politique d'abandon d'un service public de proximité orchestrée il est vrai par l'ARS. Là-dessus, nous ne sommes pas décisionnaires.

Selon nous, des travaux auraient pu permettre la poursuite de cette activité de maintien de lits d'EPHAD. Il a été préféré de condamner une partie de cet hôpital. La mutualisation est imposée et sans doute y est lié le financement par l'ARS de la construction des urgences et urgences pédiatriques à l'hôpital de Sens, mais fondamentalement son objectif unique est de limiter les coûts de fonctionnement. Des soignants de l'hôpital de Villeneuve-sur-Yonne ont dû quitter leur poste. Certains ont accepté des postes ailleurs, à Sens, à Joigny. D'autres ont préféré jeter l'éponge.

Ces décisions de fermeture sont violentes. En l'occurrence, cela conduit de nombreux soignants à s'inscrire dans des mouvements de départ des personnels de la Fonction Publique Hospitalière et à un déficit structurel de professionnels comme aux urgences pédiatriques actuellement à Sens, qui sont fermées la nuit et qui vont obliger des familles à se rendre loin de leur domicile, parfois même jusqu'à Troyes, Montargis ou Auxerre.

En fermant les soins de suite et de rééducation, l'ARS prive ainsi l'hôpital public de rentrées d'argent puisque ce service est rémunérateur, au profit des groupes de santé privés. Ce sera également le cas pour les EPHAD d'ouvrir des services qui sont rémunérateurs au privé au déficit du public.

Pour toutes ces raisons, nous ne trouvons pas opportun de donner un avis favorable à cette décision. Je vous remercie.

M. Le Maire. - Merci Monsieur Bittoun. Votre remarque sera remontée auprès du Directeur. J'y vois effectivement un moyen d'accompagner un hôpital qui est en grande difficulté par rapport à toutes ces questions de coûts et d'investissements, qui sont très importantes à son échelle.

Je comprends que vous dénonciez ce que vous considérez comme peut-être un affaiblissement de l'hôpital public. J'y vois la possibilité d'accompagner un hôpital qui probablement sans ce regroupement-là aurait un avenir délicat, mais j'entends votre avis.

M. Bittoun. - Avez-vous eu un échange avec les élus de Villeneuve-sur-Yonne sur ce sujet ? Il aurait été intéressant d'avoir leur sentiment sur ce sujet.

Mme Pieux. - Lors du Conseil de surveillance de l'hôpital, les élus de Villeneuve-sur-Yonne étaient présents et c'est ensemble que nous avons acté les choses. Cela fait déjà un moment que nous en parlons lors du Conseil de surveillance. C'est acté avec Nadège Naze et son équipe. Effectivement, cela peut poser des questions, mais c'est vraiment pour aider. La fermeture aurait pu être plus importante et le fait d'être tous ensemble permet de soutenir Villeneuve-sur-Yonne.

M. Le Maire. - Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 4 voix. (M. Bittoun et Mme Henry, Mme Bouvier-Desnos, M. Massard).
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

9. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - Approbation de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération

Mme Pieux. - Depuis juin 2021, les 27 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais se sont engagées dans une démarche de Convention territoriale globale à l'échelle intercommunale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

L'ensemble de la démarche et le plan d'action, annexé à ladite convention, ont été présentés et validés en Comité de pilotage, en date du 21 octobre 2022.

La durée de convention épousera la durée de mandat municipal et communautaire en cours, soit une durée de 5 ans allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Elle fera l'objet d'un suivi annuel avec l'ensemble des communes, en Comité de pilotage.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal est invité à :

Valider le plan d'action de la Convention territoriale globale de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, annexé à ladite délibération, pour la période 2022-2026.

Autoriser le Maire, ou son représentant, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la Convention territoriale globale 2022-2026 et tout acte s'y rapportant.

M. Le Maire. - Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Carrère.

Mme Carrère. - Ce n'est pas une question. Comme cela avait été conseillé lors de la Commission, j'ai lu toutes les fiches. Quand les choses sont bien il faut savoir le dire aussi et je tiens à saluer le travail réalisé par toutes les équipes. J'espère qu'en 4 ans, tout ce qui a été prévu pourra être fait car il y a beaucoup de travail par rapport à ces fiches. Si nous pouvions avoir un point annuel sur l'état d'avancement de chaque thème ce serait bien aussi. Merci.

Mme Pieux. - Je vous remercie pour votre retour. Effectivement, un gros travail a été fait lors de la CTG avec les communes de l'Agglomération du Grand Sénonais.

La Caisse d'Allocations Familiales nous demande chaque année de faire un bilan des actions que nous avons menées et des axes travaillés. Nous vous ferons aussi un retour lors du Conseil municipal chaque année.

M. Le Maire. - Merci.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour cette unanimité qui est un bon signal pour le travail de nos services.

II. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

10. FINANCES - Révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement des opérations d'aménagement du square Clos le Roi et de la rue du Général Leclerc (AP/CP)

Mme Quentin. - Par délibération du 13 décembre 2021 nous avons ouvert les Autorisations de Programmes et les Crédits de paiement pour les opérations d'aménagement du square Clos le Roi et de la rue du Général Leclerc comme suit :

Nous avions un montant de 1 905 000 € pour le Clos le Roi et un montant de 1 960 000 € pour la rue du Général Leclerc.

Nous vous proposons, en tenant compte des éléments que nous connaissons aujourd'hui, notamment sur le cadencement des travaux et sur le montant des travaux, de modifier ces Autorisations de Programmes et les Crédits de paiement, pour porter le montant alloué au Square le Clos le Roi à 3 000 000 € et l'aménagement de la rue du Général Leclerc à 2 650 000 €.

Vous avez les répartitions 2022 et 2023 dans le tableau.

M. Le Maire. - Y a-t-il des questions ? Monsieur Bittoun.

M. Bittoun. - Y a-t-il des explications sur l'augmentation d'environ 30 % des montants ? Est-ce lié au renchérissement des coûts de main-d'œuvre et de fournitures ?

M. Le Maire. - Nous avions évoqué cette question en Commission. Nous allons vous répondre et je vais laisser Romain Crocco vous parler des travaux en cours et des montants, ainsi que Clarisse Quentin pour compléter sur les subventions espérées.

M. Crocco. - Pour le Clos le Roi, nous avions annoncé en 2021 un budget entre 1,8 M€ et 2,5 M€. En mars 2022, on avait précisé ce que l'on appelle un avant-projet sommaire. On parlait de 2 124 000 €, hors Skate Park qui était évalué à environ 350 000 €, soit un total de 2 474 000 €.

Après l'ouverture des enveloppes et des appels d'offres qui ont été faites nous sommes à 2 219 000 € TTC pour le Clos le Roi, auquel il faut ajouter les aires de jeu et les choses qui ont été remises par la suite, notamment une cuve de récupération des eaux de pluie pour 30 000 € plus tous les frais annexes et pour l'entrée nord, sachant que nous devons aussi refaire un local technique, ce qui n'était pas prévu.

Le budget prévisionnel est désormais de 3 M€, mais les subventions ont suivi. Je laisse Clarisse en parler. Le reste à charge sera le même.

M. Le Maire. - Je laisse Clarisse expliquer les subventions espérées.

Mme Quentin. - Sur les subventions, nous avons d'ores et déjà reçu une notification pour 450 000 € de DSIL et nous avons une demande en cours auprès de la Région pour 704 000 € et du Département pour 800 000 €, soit un total espéré de financement de 1 963 000 € sur les 3 M€ du projet.

Concernant la rue du Général Leclerc, au niveau des subventions attendues, pour l'instant tout est en attente de réponse. Nous avons un dossier à hauteur de 534 000 € pour la DSIL, de 500 000 € pour le Département et de 600 000 € pour le FEDER, soit un total de 1 634 000 € demandé pour le projet de 2 650 000 €.

M. Le Maire. - Madame Lenain.

Mme Lenain. - Nous saluons les travaux en cours et la valorisation du Clos le Roi et de la rue du Général Leclerc. Cette forte augmentation des travaux risque-t-elle de compromettre les aménagements prévus sur les promenades, puisque vous aviez évoqué ces travaux qui pourraient arriver assez rapidement ? Pouvez-vous apporter une réponse ?

Au-delà de cela, pourriez-vous aussi nous présenter les projets à moyen terme de tous les aménagements concernant la végétalisation, le développement des mobilités douces. Ce sont des sujets qui m'intéressent beaucoup. Il serait intéressant d'avoir une vision claire sur les projets que porte la Ville de Sens.

M. Le Maire. - Pour vous répondre, ces deux projets n'entachent pas le grand projet de rénovation des Promenades sur lequel nous travaillons. C'est d'ailleurs pour cela que nous essayons de financer au maximum ces projets de requalification, qui sont très accompagnés par la Région, par l'Etat et par l'Europe. Le fait d'être ambitieux sur nos projets du Clos le Roi et sur celui de la rue du Général Leclerc ne nous empêchera pas de transformer massivement les Promenades comme cela a été annoncé en 2020 et confirmer ces dernières semaines lors d'élections.

Je précise que lors du Débat d'Orientations Budgétaires et du vote du budget, nous vous présenterons la liste des investissements pour l'année et celle imaginée pour les années à venir, au sein desquelles vous pourrez découvrir des projets que nous allons porter, notamment en matière de végétalisation. Vous avez les projets de requalification des espaces, les projets d'amélioration de nos parcs et tous les autres projets dans lesquels nous allons prendre en compte les récupérateurs d'eau, les places perméables, etc. Romain Crocco l'a précisé.

Lors du budget, nous aurons l'occasion de vous présenter cette liste. Je laisse Romain Crocco les compléter.

M. Crocco. - Sur le Clos le Roi, le premier projet était annoncé à 2,4 M€ et on espérait environ 60 % de financement de subventions, soit un reste à charge d'environ 800 000 € pour la Ville. A ce jour, l'enveloppe a augmenté, mais des choses ont été ajoutées et permettent d'avoir d'autres subventions. On est aujourd'hui à 80 % de subventions espérées, entre celles qui ont déjà été actées et celles qui sont en cours. Le reste à charge pour la Ville serait d'un peu moins de 450 000 €. Finalement, c'est une somme moins importante en termes de finances pour la Ville.

M. Le Maire. - Nous passons au vote.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 4 voix (M. Bittoun et Mme Henry, Mme Bouvier-Desnos, M. Massard).
C'est adopté à la majorité.

11. FINANCES - Décision modificative n°1-Budget 2022

Mme Quentin. - Il s'agit de la première modification du budget 2022 avec des ajustements que vous pouvez voir.

400 000 € au titre des charges de personnel. Le point d'indice a été augmenté de 3,5 % au 1er juillet 2022. Vous en avez les effets dans le résultat.

Une subvention complémentaire que l'on va voir après au CCAS pour un montant de 124 000 €.

Les intérêts d'emprunts : nous avons un emprunt avec un taux variable lié à l'inflation. Nous avons un dépassement sur ce poste-là.

On reparle de la CLETC tout à l'heure. Voilà ce sur quoi je peux vous parler aujourd'hui.

Vous avez derrière le tableau récapitulatif de cette décision modificative avec un total équilibré entre dépenses de fonctionnement et recettes de fonctionnement à hauteur de 81 139 € et pour la section d'investissement dépenses et recettes équilibrées pour - 35 000 €.

M. Le Maire. - Merci. Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 2 voix (Mme Bouvier-Desnos, M. Massard).
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

12. <u>FINANCES - Approbation du rapport 2022 de la CLETC</u>

Mme Quentin. - La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 18 octobre dernier a évalué les montants définitifs des charges transférées pour 2022 en tenant compte :

- Du transfert de fiscalité à caractère professionnel,
- De l'évaluation des charges relatives aux compétences transférées,
- Ainsi que des charges de personnel et dépenses courantes mutualisées définitives 2021 et prévisionnelles 2022.

Il ressort du rapport de la CLETC que le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2022 de la Ville est le suivant : 2 858 326 €, en baisse de 350 424 €.

M. Le Maire. - Merci. Y a-t-il des observations ou des questions ?

Mme Carrère. - J'avais envoyé des questions par *mail*. J'espère qu'elles vous ont été transmises. J'ai quatre questions.

1) Dans le tableau synthétique des charges prévisionnelles mutualisées, par rapport aux méthodes de calcul, pourquoi en 2022 pour le montant prévisionnel à déduire de l'AC le mode de calcul est B-A, donc un solde positif, alors qu'en 2021 le calcul était de A-B, soit un solde négatif ?

Je crois que le A correspond à la Ville de Sens et le B à la Communauté d'Agglomération.

Pourquoi, d'une année à l'autre, le mode de calcul change-t-il ?

2) Dans le tableau récapitulatif des attributions de compensation définitive, en 2021, l'écart entre 2021 et 2020 était de 242 116 € et en 2022 l'écart entre 2022 et 2021 est négatif avec - 350 000 € pour la Ville de Sens. Pourquoi sommes-nous passés d'un écart positif à un écart négatif ?

3) Lorsque nous regardons les tableaux sur la répartition des effectifs, nous constatons entre 2021 et 2022 9 personnes en moins au service Périscolaire. De 47 nous passons à 38.

Cela nous semble une différence importante au vu des ambitions portées par la Ville de Sens dans le secteur de l'enfance et du périscolaire.

4) Le ou la salarié(e) du lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) a disparu. En 2021, elle apparaissait dans les tableaux. En 2022, on est passé à zéro.

Idem pour la mission de coordination petite enfance parentalité où en 2021, il y avait deux salariés. En 2022, je suppose que nous passons à zéro puisque cette ligne-là n'apparaît même pas dans tableau. Pourrions-nous savoir pourquoi ? Merci.

M. Le Maire. - Merci Madame Carrère. Vos questions ont été reçues, mais malheureusement elles ont perdu le chemin de Clarisse Quentin. Elle va pouvoir vous répondre sur une partie des questions et sur le reste des réponses vous seront fournies par écrit. Ce sera plus complet.

Mme Quentin. - Le B-A et le A-B sont une question de lecture du tableau. Il a été présenté de façon complètement inverse. Ce n'est pas un changement de méthode de calcul, mais un changement de présentation.

Ce sont exactement les mêmes chiffres, mais présentés entre la charge de la Ville et la charge de l'Agglomération ou la charge de l'Agglomération et la charge de la Ville. C'est juste une présentation inversée, mais le mode de calcul n'a pas changé. Il n'y a eu aucun changement de méthode de calcul depuis le lancement de la CLETC en 2017.

M. Le Maire. - Pour les trois autres questions concernant le tableau des attributions de compensation, les 38 personnes au Périscolaire et le salarié de l'accueil LAEP, nous vous répondrons par écrit de façon précise et complète plutôt que de vous donner des informations partielles. J'espère que vous le comprendrez.

Mme Carrère. - Pour éviter que nos *mails* se perdent, vous nous l'avez dit oralement, mais pourrions-nous avoir par écrit les délégations de chaque adjoint ? Merci.

M. Le Maire. - Elles vous seront envoyées par *mail*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 2 voix (Mme Bouvier-Desnos, M. Massard).
C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

13. FINANCES - Taxes et produits irrécouvrables

Mme Quentin. - Le comptable n'a pas pu recouvrer les titres ou produits portés sur les tableaux récapitulatifs de la délibération : PV de carence, poursuite sans effet, etc.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 49 829,23 €. Vous avez le détail dans la délibération.

Ces admissions en non-valeur concernent principalement :

- Les recettes de cantine, garderie, scolaire et périscolaire,
- Les factures de consommation d'eau et d'assainissement émises avant le 1er janvier 2017, quand la compétence était encore à la Ville.

M. Le Maire. - Y a-t-il des questions ou interventions sur les créances douteuses ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je pense que les mois à venir confirmeront cette tendance puisqu'au regard des difficultés économiques des concitoyens, il est évident que nous aurons malheureusement des problèmes de paiement. Nos différents services et les services municipaux en ont bien conscience.

14. FINANCES - Subvention complémentaire au CCAS de Sens - Exercice 2022

Mme Quentin. - Le CCAS sollicite de la part de la Ville l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 124 000 € afin de lui permettre de faire face à des dépenses de personnel imprévues.

Outre le remplacement d'agents en arrêt maladie, le CCAS doit prendre en charge le versement d'allocations chômage, les rappels de salaire de deux agents dus à la qualification *a postériori* de leur arrêt en congé longue maladie ainsi que l'augmentation de la valeur du point d'indice depuis le 1er juillet 2022.

Si vous en êtes d'accord, cela porterait le budget du CCAS de 1 293 960 € à 1 417 960 € pour 2022.

M. Le Maire. - Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

15. <u>FINANCES - Provision pour créances douteuses</u>

Mme Quentin. - Dans la suite des créances irrécouvrables de tout à l'heure, il s'agit d'augmenter la provision de ces créances à recouvrer.

Vous avez les méthodes de calcul et il s'agit d'augmenter cette provision de 9 873 € pour la porter à 472 931 €.

M. Le Maire. - Y a-t-il des questions ? *(Non)*. Ce sont des délibérations techniques qu'il nous faut passer, évidemment.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

16. <u>RESSOURCES HUMAINES - Collaborateur(s) de Cabinet - fixation des dispositions relatives à l'ouverture des crédits y afférant</u>

Mme Langel. - Le décret relatif aux collaborateurs de Cabinet des autorités territoriales prévoit que l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements doit être soumise à la décision de l'organe délibérant.

Il ressort à ce jour que deux postes de collaborateurs de Cabinet sont créés à la Ville de Sens, mais un seul est pourvu. Afin de pouvoir recruter un deuxième collaborateur de Cabinet, il convient donc à la fois d'actualiser la délibération du 21 mars 2022 pour ouvrir les crédits correspondant à deux postes à compter du 1er décembre prochain, et par la même occasion de délibérer dans les mêmes conditions au titre de l'année 2023.

Ceci étant exposé, le Conseil municipal est invité à voter les crédits affectés à la rémunération des deux collaborateurs de Cabinet en retenant le principe d'une enveloppe globale conforme à la limite réglementaire, à compter du 1er décembre pour l'année 2022, et dans les mêmes conditions au titre de l'année 2023.

Je précise que les rémunérations sont dans les conditions réglementaires. Vous avez l'explication de ces conditions réglementaires.

M. Le Maire. - Il s'agit de se pourvoir d'un directeur de Cabinet. Nous avons déjà une cheffe de cabinet, Patricia Piffre. Nous avons pu l'évoquer en Commission. Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 2 voix (Mme Bouvier-Desnos, M. Massard).
C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

17. <u>RESSOURCES HUMAINES - Application du télétravail</u>

Mme Langel. - Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Nous avons déjà un accord relatif à la mise en œuvre du télétravail, qui a été signé le 16 décembre 2021 lors d'une délibération pour la période du 1er janvier au 31 août 2022.

L'expérimentation a bénéficié à une soixantaine d'agents ayant reçu une formation et un accompagnement adapté après signature d'une convention tripartite.

L'évaluation de cette expérience, basée entre autres sur un questionnaire individuel, a permis de dégager une appréciation générale satisfaisante et les points de développement suivants :

- L'élargissement à 2 jours de télétravail maximum par semaine ;
- L'élargissement au travail à temps partiel ;
- L'effort sur la modernisation et le déploiement du matériel numérique ;
- L'allocation forfaitaire de télétravail.

En préambule des modalités d'application du télétravail, il est important de rappeler les principes qui régissent cette nouvelle forme de travail.

C'est sur la base du volontariat. C'est réversible. Un agent peut le faire à un moment et arrêter quand il le souhaite.

Les agents éligibles au télétravail doivent exercer leurs missions à temps complet ou à temps partiel de 80 % au plus. Ils disposent du matériel et de l'équipement pour pouvoir le faire. Ils ont dû passer un test de compétences attesté par un parcours PIX complet.

La quotité totale de travail de l'agent est fixée comme suit :

- Pour un temps complet : 2 jours par semaine au plus ;
- Pour un temps partiel : 1 jour par semaine au plus.

A condition qu'ils aient au moins une journée entière libérée.

Le télétravail s'exercera au domicile de l'agent.

Le montant de l'allocation forfaitaire est fixé à 2,50 € par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 € par an.

Il n'y a pas de remarques particulières. Je vous donne les éléments principaux.

Il vous est demandé de :

Décider l'instauration des nouvelles modalités de télétravail au sein de la collectivité à compter du 1er janvier 2023. Sachant que cela a été vu et validé avec les représentants du personnel.

Valider les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus.

M. Le Maire. - Merci. C'est une avancée très intéressante pour nos agents et pour nos services publics de travailler différemment. C'est apprécié par beaucoup d'agents, qui se font progressivement à ce nouveau mode de collaboration. C'est une évolution indispensable pour attirer aussi dans nos collectivités d'autres profils, plus nomades.

Mme Langel. - Je précise que c'est sur la base du volontariat. Bien sûr, nous sommes une collectivité publique et le télétravail ne doit absolument pas poser de problème, la collectivité et les administrés ne doivent pas en pâtir. C'est fait en bonne entente. Il y en aurait une soixantaine. Ils doivent être pourvus d'un équipement informatique adapté. Il faut éviter tout risque avec l'informatique -on sait ce que cela peut donner- et qu'ils aient suivi leur parcours PIX. Ils le savent et cela se passe bien.

M. Le Maire. - Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

18. RESSOURCES HUMAINES - Règlement d'application et revalorisation des titres-restaurant

Mme Langel. - Dans la période budgétaire qui est difficile, c'est un effort que fait la collectivité. Elle propose de faire passer la valeur faciale des titres-restaurant de 4,40 € à 6 € pour une participation maintenue à 50 % à la charge de la collectivité et 50 % à la charge de l'agent.

Il est proposé :

D'adopter le nouveau règlement d'application des titres-restaurant ;

D'adopter la revalorisation de la valeur faciale à hauteur de 6 € par ticket et une participation financière de 50 % de la collectivité ;

D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville.

M. Le Maire. - C'est un bel effort pour nos agents et pour leur pouvoir d'achat. Le montant des tickets-restaurant paraît toujours trop faible...

Mme Langel. - Cela arrive au bon moment avec les problèmes de pouvoir d'achat.

M. Le Maire. - Y a-t-il des questions ou des observations ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :

Contre : 0 voix.

Abstentions : 0 voix.

C'est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Je pense que les agents apprécieront cette unanimité, qui va dans le sens de leur pouvoir d'achat.

19. RESSOURCES HUMAINES - Organisation du temps de travail

Mme Langel. - Il s'agit d'une régularisation. Au niveau de la collectivité, la durée annuelle du temps de travail dans les collectivités a été fixée en 2001 à 1 607 heures pour un équivalent temps plein. C'est ce qui se pratique dans toutes les entreprises.

Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 vient mettre un terme à cette dérogation en précisant :

- La mise en place obligatoire des 1 607 heures au sein des collectivités ;
- La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

La loi de transformation de la fonction publique impose aux collectivités une délibération.

Notre collectivité respecte les 1 607 heures aujourd'hui, mais il vous est demandé une délibération.

Vous avez dans le tableau la façon dont on a négocié avec les agents, la durée du temps de travail pour arriver aux 1 607 heures. Comme dans toutes les entreprises, on ajoute 7 heures pour la journée de solidarité, qui pour beaucoup est le lundi de Pentecôte, mais cela peut être un autre jour.

On s'applique à essayer de travailler avec les agents concernant la façon dont ils peuvent faire leurs 1 607 heures. On se base également sur l'organisation des services et l'efficacité. Il y a 4 options :

La première : 35h sans RTT. Ils ont un travail d'une journée complémentaire. Ceux qui ont 35h30 peuvent commencer à attaquer leurs 7 heures sur les RTT, qu'ils fassent 35h30, 36h30 ou 37h30.

Cela vous donne une idée des horaires que font les agents dans la collectivité.

Cette journée de solidarité a été modifiée de la façon suivante :

La journée de solidarité destinée au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées est fixée au lundi de Pentecôte. Par conséquent, ce jour ne sera plus chômé au niveau de la collectivité et les services devront adapter leur fonctionnement dans le cadre de l'aménagement du temps de travail organisé par l'autorité territoriale.

On leur demande de faire 1 607 heures. Ils peuvent les prendre sur leurs RTT, comme cela se fait dans beaucoup d'entreprises.

Il vous est demandé d'adopter les modalités d'organisation du temps de travail des agents fixant la durée de temps de travail annuelle à 1 607 heures.

On nous oblige à une délibération. Ainsi les choses sont claires.

M. Le Maire. - Y a-t-il des questions ? Monsieur Bittoun.

M. Bittoun. - Je vous remercie. C'est une adaptation qui pose peu de questions, à part peut-être pour certaines catégories de personnels qui sont sur des temps partiels ou des statuts spécifiques. Par exemple, les AESH, etc. Nous n'avons pas eu le temps de faire le tour de la question. C'est pourquoi nous allons nous abstenir aujourd'hui. On essaie d'en savoir plus sur les problèmes que cela pourrait éventuellement poser à certains. Je crois que des rencontres avec le personnel ont eu lieu sur ce sujet-là. Y a-t-il eu des remarques ?

Mme Langel. - Nous avons beaucoup débattu sur ce sujet avec le personnel. On laisse quand même une certaine liberté. Il faut arriver aux 1 607 heures.

Comme je vous le disais tout à l'heure, tout le monde ne fait pas systématiquement que 35 heures. Les personnes peuvent s'adapter. Cela se passera comme dans toutes les entreprises.

Par exemple, on a mis le lundi de Pentecôte. On n'a pas indiqué qu'il serait systématiquement travaillé. On a dit qu'il ne serait plus chômé. Ce qui signifie que la collectivité n'est pas obligée d'ouvrir les services le lundi de Pentecôte. On a vu avec les représentants du personnel pour que ce soit décidé service par service en fonction des besoins au niveau des administrés. Il se peut que l'ensemble de la collectivité soit fermé le lundi de Pentecôte comme il se peut qu'un service soit ouvert. On leur laisse la liberté.

M. Le Maire. - Monsieur Massard.

M. Massard. - Concernant le lundi de Pentecôte, je trouve que ce n'est pas écrit correctement et on ne comprend pas. Tel que vous nous le dites, cela me rassure. J'entends que la collectivité ne sera pas ouverte le lundi de Pentecôte. En revanche, quand je lis la phrase, je n'en suis pas convaincu. Je lis que *la journée de solidarité destinée au financement... sera travaillée le lundi de Pentecôte.*

Mme Langel. - Nous l'avons fait en accord avec les représentants du personnel. Ce n'est plus chômé, ce qui laisse la liberté aux services de travailler ce jour-là et d'ouvrir. Il faut penser aux personnes qui travaillent sur l'événementiel. Elles peuvent choisir de travailler ce jour-là. Elles feront leurs 1 607 heures avec ce jour-là. C'est un exemple.

Le lundi de Pentecôte n'est plus chômé et ceux qui veulent travailler ce jour-là pourront le faire, à partir du moment où cela sera organisé dans les services.

M. Massard. - En fait, c'est décidé par service.

Mme Langel. - Cela a bien été débattu et nous y avons passé du temps. C'est normal car il fallait se mettre d'accord avec les agents.

M. Massard. - Merci à vous. Je suis rassuré.

M. Le Maire. - Reconnaissons que depuis que cette journée est instaurée, elle ne facilite pas la vie des entreprises et des différentes collectivités territoriales puisque personne ne comprend vraiment s'il doit travailler ou pas. C'est compliqué.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 2 voix (M. Bittoun et Mme Henry).
C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

III. URBANISME, AMENAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN, CADRE ET QUALITE DE VIE

20. CŒUR DE VILLE : Octroi des subventions dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des devantures, des opérations mixtes et des terrasses Cœur de Ville

Le dispositif "Plan Façades" a été instauré par la délibération lors du Conseil municipal du 10 octobre 2016. Il a depuis été complété, révisé puis refondu.

L'octroi desdites subventions se fait depuis lors des Conseils municipaux, ce qui pouvait retarder certains dossiers selon la fréquence de leur tenue.

Récemment, il a été convenu que l'attribution de ces aides sur la partie "façade des particuliers" serait déléguée à la Commission en charge de l'attribution des aides attachées aux dispositifs d'amélioration de l'habitat privé.

Dans un esprit de cohérence, il est proposé au Conseil municipal de créer une seconde Commission composée d'un collège d'élus. Réunie mensuellement, il lui serait délégué l'attribution des aides liées à la réhabilitation des "terrasses et des devantures commerciales ainsi qu'aux dossiers dit mixtes" dans le respect de l'enveloppe votée annuellement par le Conseil.

L'idée est de faire en sorte que cette Commission, dont je vais vous parler ensuite de la composition, puisse attribuer l'ensemble des aides, qui sont parfois demandées par l'Agglomération ou par la Ville, et que l'on puisse avoir de la simplicité pour celles et ceux, qui vont finalement demander de l'aide auprès de la Ville. S'il faut attendre tous les trimestres un Conseil municipal, cela retarde leurs différents projets.

Cette Commission est composée de personnes qui vont travailler sur les subventions purement Ville, devantures, commerces, "mixtes", mais il y aura aussi les aides de l'Agglomération. Cette Commission renouvelée sera revotée en décembre. Là, nous allons nous concentrer sur la partie embellissements des devantures, opérations mixtes et terrasses cœur de ville.

Je vous propose les noms suivants, qui suivent déjà ces dossiers :

En titulaires :

- Gérard Brunin, qui est déjà titulaire,
- Jean-Pierre Crost.

En suppléants :

- J'ai une demande de Mme Lenain.
- Je propose Michel Grass également.

Sachant que nous complèterons. Ce sera la même Commission, mais d'un point de vue légal, on est obligé d'avoir d'un côté les aides aux devantures et de l'autre l'aide au logement. Je vous proposerai d'avoir une même Commission pour plus de simplicité. Ils se réunissent à 10 h 00 et enchaînent vers 11 h 00 ou 11 h 30 sur le côté devantures et suivent l'ensemble des demandes.

Je vous propose :

- Gérard Brunin et Jean-Pierre Crost en titulaires
- Alexandra Lenain et Michel Grass en suppléants

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Massard. - Madame Bouvier-Desnos.

M. Le Maire. - Dans sa grande mansuétude, Michel Grass accepte de vous laisser sa place de suppléant.

S'il y a vacance de la part de Gérard Brunin ou de Jean-Pierre Crost, l'idée est que vous puissiez participer à cette Commission. Elle est entourée de techniciens. On travaille sur des dossiers techniques, qui sont préparés et envoyés à l'avance aux différents élus. Si cela vous convient, je vous propose d'avoir deux titulaires... Monsieur Bittoun.

M. Bittoun. - J'ai une remarque sur le fond. Nous en avons parlé entre nous et même si je comprends que ce soit pour des questions d'efficacité et de rapidité, on trouve ennuyeux que ce dispositif s'exerce en dehors du contrôle démocratique du Conseil municipal.

A minima, est-il prévu des comptes rendus réguliers et détaillés de ce qui se fera en Commission ?

M. Crost. - Il n'est pas question de se substituer au Conseil municipal. La Commission va faire son travail pour aller plus vite pour les propriétaires et autres sur façades, etc. Ensuite, il y aura un compte rendu au Conseil municipal.

M. Le Maire. - Merci Jean-Pierre. J'en profite pour demander à Jean-Pierre Crost de m'excuser car dans ma lecture rapide j'ai oublié de mentionner sa délégation. Qu'il m'en excuse sincèrement. Jean-Pierre Crost sera chargé des politiques relatives au logement et à l'habitat pour la Ville de Sens. Il a pu en parler ce soir car il est déjà dans les dossiers. Jean-Pierre, excuse-moi pour cet oubli. J'ai lu trop vite.

D'autres questions ? (Non).

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 2 voix (M. Bittoun et Mme Henry).
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à la majorité.
Je vous remercie.

21. CŒUR DE VILLE : Rectification de la délibération n°DEL220620200023 - Octroi de subventions dans le cadre du plan façades et de la charte "terrasses"

La Ville de Sens a mis en place le plan dont nous avons parlé.

Dans la délibération du 28 juin 2022, il convient de rectifier une erreur de pourcentage dans l'octroi de subventions afin de permettre le versement des sommes attribuées aux demandeurs.

En effet, il avait été attribué à Messieurs LABDAOUI et DELBREUVE, par erreur, une aide représentant 40 % du montant, en lieu et place de 60 %.

Il convient donc de rectifier le montant des aides attribuées à :

- Monsieur Abdelhakim LABDAOUI, par le versement de la somme de 1 938,60 € pour la terrasse de l'établissement ADILAB (Au Bon Sens) sis 5 Place de la République au lieu de1 292,40 €.
- Monsieur Yves DELBREUVE, par le versement de la somme de 1 241,52 € pour la terrasse de l'établissement BAGELSTEIN sis 101 Grande Rue au lieu de 827,68 €.

Le Conseil municipal est invité à :
Rectifier et compléter cette délibération,
Accorder la somme à Monsieur LABDAOUI et à Monsieur DELBREUVE.
Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

IV. ATTRACTIVITE DE LA VILLE (CULTURE, SPORT, TOURISME, COMMERCE ET ARTISANAT)

22. SPORTS - Attribution de subventions sportives

M. Crocco. - Nous avons deux clubs de sport qui utilisent le gymnase Sylvain Dupéchez, qui appartient au Département. Celui-ci facture un montant de 7 € de l'heure à nos clubs.

Pour un principe d'égalité, étant donné que pour tous les autres clubs de la Ville qui utilisent nos structures sportives cela est gratuit, nous octroyons une subvention à ces deux clubs, à savoir :

- Elan Sens Paron Basket
- Sens Arts Martiaux

Du même montant qui leur est facturé par le Département, afin que le reste à charge soit nulle.

Au titre de la saison, c'est 5 180 € pour Elan Sens Paron Basket et 3 640 € pour Sens Arts Martiaux.

M. Le Maire. - Merci Romain. Y a-t-il des questions sur ces subventions ? Non. Cela a été présenté avec rapidité et talent.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

23. SPORTS - Subventions projets - Année 2022

M. Crocco. - Encore une fois, ce sont des sujets que nous avons l'habitude d'évoquer ici. Il s'agit du soutien financier fait aux associations sportives dans différents types d'actions. Cela peut être des manifestations sportives exceptionnelles, de la formation professionnelle, de l'aide aux jeunes talents, de l'aide à l'acquisition de matériels et équipements, de l'aide au développement du sport féminin, du sport handicap, du sport santé, le sport en ville, par exemple.

Cette fois-ci, il y a un montant global de subventions de 46 750 € pour 10 associations qui vous sont proposées.

Vous avez le tableau en annexe avec l'intitulé de tous les projets. Je ne vais pas tous les reprendre, mais je répondrai à vos questions.

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION
AS KARTING	500 €
JEUNESSE SENONAISE	500 €
HAND BALL CLUB DE SENS	4 500 €
CENTRE DE PLANEURS DU SENONAIS	2 500 €
TOURNOI SANS FRONTIERE (TSF)	15 000 €
OMNISPORT SENSATION	6 700 €
SENS BASEBALL	1 750 €
FOOTBALL CLUB DE SENS	10 000 €
SENS ARTS MARTIAUX	2 000 €
UNION ATHLETIQUE SENONAISE	1 400 €
	1 900 €

M. Le Maire. - Avez-vous des questions ? Monsieur Moinet.

M. Moinet. - Une question sur la nature d'aide à la formation, qui est dispensée pour 10 000 € au FC Sens.

M. Crocco. - Cela fait suite à une demande de leur part sur de la formation professionnelle et de l'embauche. Ils ont un plan. Je vous donnerai les détails si vous le souhaitez. Trois personnes vont être embauchées et elles vont suivre des formations en vue d'obtenir des diplômes footballistiques. Le montant est d'un peu plus de 10 000 €, mais nous n'avons octroyé que 80 % de la somme demandée. Cela rentre dans ce qui est demandé et de ce qu'il est possible de faire.

M. Le Maire. - Y a-t-il d'autres questions ? *(Non)*.

M. Le Maire procède au vote :
Contre : 0 voix.
Abstentions : 0 voix.
C'est adopté à l'unanimité.
Je vous remercie.

Nous sommes arrivés au terme des délibérations de ce Conseil. Il est évident que nous avons eu plusieurs Conseils municipaux ces dernières semaines au regard de la situation. Cela nous permet d'avoir des Conseils municipaux plus allégés et peut-être de prendre le temps d'aller sur certaines délibérations. Je vous invite maintenant, si vous avez des questions à les poser. Je crois que Monsieur Bittoun a des questions.

M. Bittoun. - Je vous remercie. J'ai prévu trois ou quatre questions. Je vais peut-être les lister une par une. Quand vous en aurez assez, j'arrêterai !

La première porte sur la fermeture de la piscine Tournesol. Cela pose pas mal de questions. C'est un équipement qui rencontre de nombreux problèmes. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Cela pose des questions de chauffage, de perte d'eau et des coûts importants.

Face à cette situation, au fait que la fermeture est actée dorénavant, qu'est-il prévu pour faire en sorte que les scolaires puissent continuer à avoir accès à l'apprentissage de la natation ?

Pour rappel, c'est quand même une cause de décès. On a eu des cas récemment. C'est un programme important de maintenir une formation de tous les scolaires à la natation.

Voilà ma première question.

M. Le Maire. - C'est une compétence de l'Agglomération du Grand Sénonais, puisque la piscine Tournesol est intercommunale. Il a été proposé, dans le cadre de la fermeture, que tous les enfants, au sein de leur cycle scolaire, continuent d'avoir le minimum d'enseignement en termes de natation et de réorganiser les créneaux.

Je vous invite à poser la question lors du prochain Conseil communautaire, qui aura lieu en décembre. Nous allons remonter ce sujet au Président. C'est un sujet de préoccupation. Il ne faut surtout pas oublier que les coûts énergétiques ont explosé, notamment dans ces équipements-là. On peut vous donner quelques éléments. Rien que sur la Ville de Sens, nous sommes à plusieurs centaines de milliers d'euros d'augmentation du coût de l'énergie. C'est relativement la même chose au niveau de l'Agglomération.

Il s'agit d'une piscine qui présente des défauts d'usage, des fuites et qui coûte extrêmement cher à entretenir. La question s'est posée dernièrement. Cela a été une décision. Je vous invite à commenter dans le bon organe, qui est l'Assemblée communautaire, mais nous remonterons au Président ce sujet.

M. Bittoun. - Merci. Je n'y manquerai pas.

Ma deuxième question porte sur l'organisation du rallye du Grand Sénonais. Nous avons eu l'occasion d'en parler ensemble lorsque nous nous sommes rencontrés ce *weekend*.

Je vous en ai fait part, mais je pense qu'il est intéressant d'avoir un débat sur ce sujet en Conseil municipal. Nous estimons qu'avec la COP 27 qui se déroule en ce moment, les constats qui sont *a priori* partagés par tous d'une nécessaire transformation des pratiques, d'une sobriété qui doit se répandre en toute chose, l'inflation des coûts énergétiques, on en

parlait il y a quelques instants sur la question des piscines pour l'électricité, le gaz... on aura la même chose pour les carburants, qui frappent tout le monde... Dans ce contexte, nous trouvons que ce genre d'événement est décalé avec les nécessités de notre temps et de la modernité. Nous nous étonnons des financements, de la mise en avant sur le site de la Ville, avec l'occupation de la boutique éphémère.

Nous tenons à rappeler qu'en plus c'est un événement qui est dangereux. Je n'ai pas suivi, mais j'espère qu'il n'y a pas eu d'accident ce *weekend*, mais on sait comment il s'était terminé lors des éditions précédentes, qui avaient conduit à son interruption.

Voilà l'ensemble des remarques que nous souhaitions faire sur ce sujet-là. Je ne sais pas si elles appellent des commentaires.

M. Le Maire. - Elles appellent une divergence d'opinion manifeste, Monsieur Bittoun. Nous en avons pu en discuter vendredi soir. Nous sommes sur un conflit idéologique. Nous, nous considérons que le rallye est un sport de passionnés, qui rassemble des personnes de la France entière. Plus de 100 voitures couraient ce *weekend* à Sens. Ce sont des personnes qui viennent de loin, qui viennent consommer à Sens. Elles ont passé deux jours à Sens en moyenne. Elles ont consommé dans nos restaurants. Elles sont passionnées par la Ville. Elles partagent cette passion pour le sport automobile, ce qui n'empêche pas d'avoir probablement de leur côté des réflexions sur les modes de consommation.

En tout cas, je crois que nous n'amènerons pas les gens à changer leur opinion si on les brime dans ces passions qui sont très anciennes. Je comprends votre positionnement. Je considère que ce n'est pas symbolique d'encourager un rallye et que l'on peut tout à fait trouver un juste équilibre entre des passions, qui changeront peut-être avec le temps car peut-être que dans quelques années ils passeront sur des voitures électriques... Nous encouragerons peut-être moins par des réglementations l'autorisation de ces véhicules.

A notre stade et à notre niveau, en tant que Ville, je trouve qu'il faut soutenir ces événements locaux autant que possible et ne pas politiser un événement qui avant tout rassemble des personnes qui aiment la voiture et le territoire.

Nous ne sommes pas d'accord, mais je comprends votre position. Comprenez la mienne. Elle va dans l'intérêt des Sénonais. Je ne vois pas dans cet événement une promotion d'une façon de vivre, qui serait contraire à tous les efforts que nous pouvons faire.

Vous y mettez de l'idéologie quand moi j'y vois plutôt l'intérêt du territoire.

Je respecte votre position, mais la mienne est d'encourager ces initiatives qui valorisent Sens et le Sénonais.

M. Bittoun. - D'accord. Je n'avais pas la sensation de faire de l'idéologie, mais de m'étonner d'une promotion. Je pense que chacun d'entre nous a sa propre idéologie et sa propre grille de lecture politique.

M. Le Maire. - Tout à fait.

M. Bittoun. - Sur le point suivant, nous avons eu l'occasion d'échanger. Il s'agit de la distribution d'albums Panini commerciaux de la Coupe du monde du Qatar dans nos écoles, qui nous a interrogés. Si j'ai bien compris, lors de notre échange, vous nous avez expliqué que c'était une initiative du prestataire, qui avait pris sur lui de faire cette distribution. On trouve que c'est assez malvenu à plus d'un titre, sans vouloir brimer personne, notamment sur l'aspect de distribution de produits commerciaux aux enfants.

M. Le Maire. - Nous avons pu en parler vendredi soir, mais je laisse Pascale Larché vous répondre.

Mme Larché. - Cela fait polémique pour vous, mais il n'y a pas de sujet particulier. Notre prestataire mène régulièrement des actions auprès des enfants. Cela fait des générations que les images Panini existent. C'est peut-être commercial, mais les enfants sont ravis. Que ce soient des images de foot au niveau des écoles et au niveau du prestataire, on ne rentre pas dans ce genre de considération. C'est un événement qui a été voté. Lorsque le Qatar était candidat, il aurait fallu que l'on s'insurge contre cette candidature. Maintenant cela été voté et il y a la légitimité de ce vote.

Je peux vous dire que les images ont été très bien accueillies par les enfants qui étaient très heureux de cette distribution, à tel point que ceux qui étaient absents ce jour-là à

la cantine étaient très déçus et en ont réclamé. Nous n'avons eu aucun retour négatif des parents. Pour moi, cela ne fait pas plus polémique que cela. Je peux vous répondre en ce sens-là.

Effectivement, c'est un exemple, et nous serons peut-être beaucoup plus attentifs à ce que peut distribuer notre prestataire, mais les enfants étaient contents, les familles aussi. On reste au niveau du jeu et là aussi on ne veut pas polémiquer ni politiser ce type d'événement. Cela a été fait. Certains le regrettent, mais c'est à votre niveau car nous n'avons vraiment eu aucun retour négatif.

M. Le Maire. - Comme nous avons pu l'évoquer, on a demandé au prestataire désormais de bien communiquer à la Ville tous les projets de distribution pour éviter toute ambiguïté. Il communiquera auprès de l'adjointe lorsqu'il y aura une distribution. On a tous reçu des petits Panini quand on était enfant et pour certains c'est une joie.

Mme Larché. - Les enfants étaient vraiment ravis d'avoir des footballeurs. C'est un événement sportif. Des sportifs s'entraînent pendant des années. C'est leur projet de vie et il y a cet événement tous les quatre ans.

M. Bittoun. - Je vous remercie. Je le note. Je reste dubitatif sur l'opportunité de distribuer des éléments commerciaux à nos enfants dans les écoles. Ils seraient ravis aussi que vous leur donniez du Coca Cola, du Nutella, etc., mais ce n'est peut-être pas une très bonne idée pour autant !

M. Le Maire. - Monsieur Bittoun... !

M. Bittoun. - Je continue. Je suis resté sur des choses légales, ce n'est déjà pas mal !

Mme Larché. - Pas de publicité !

M. Bittoun. - Je termine par une question plus ouverte et je pense que personne ne me targuera de faire de la polémique ou autre. Avez-vous des nouvelles sur l'état d'avancement du projet de Cité éducative, s'il vous plaît ? J'en ai terminé. Merci pour votre patience.

M. Le Maire. - Si vos questions sont aussi courtes, Monsieur Bittoun, nous pouvons être très patients. Nous pouvons trouver des terrains de jeux et d'échanges.

La Cité éducative s'inscrit dans le grand projet de rénovation urbaine avec des délais et des programmes, qui sont espacés dans le temps. A ce stade, nous sommes toujours sur la partie études. C'est un énorme dossier puisque ce sont des montants très importants. C'est l'un des plus importants de l'ANRU. Michel Grass, qui prend effectivement les sujets, va se remettre sur celui-ci, qui ne s'est pas arrêté, mais qui est planifié dans le temps.

Je vous proposerai que l'on puisse l'évoquer dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, puisque dans le cadre de notre planification des différents projets, nous souhaitons présenter tous les projets qui seront votés et financés dans le cadre des années à venir. Dans ce cas-là vous aurez effectivement un planning, mais l'école Jules Ferry est dans un état difficile avec cette dimension de passoire énergétique. Nous en avons bien conscience et nous sommes mobilisés pour ne pas oublier cette école, qui est en plein cœur du quartier et qu'il faut effectivement accompagner. Si Michel Grass veut intervenir en complément... Non. Il va se remettre dans le dossier avec les autres adjoints.

M. Le Maire. - Y a-t-il d'autres questions ?

M. Grass. - J'ai une question de méthode. Je reviens sur la délibération 18, le règlement d'application et la revalorisation des tickets-restaurant. Il serait bien à l'avenir, si c'est juridiquement possible, et je me tourne vers le juriste, que nous ayons une idée de la dépense globale quand on prend une décision. Là, nous passons d'une valeur faciale de 4,40 € à 6 €. Je l'ai bien compris et je ne remets pas cette décision en cause, mais je trouve dommage que l'on n'ait pas la notion du coût que cela va représenter sur une année pleine pour la collectivité.

Mme Langel. - Tu as raison. C'est intéressant. D'ailleurs, sur d'autres choses, j'avais demandé que l'on donne des valeurs. Le coût supplémentaire est de 70 000 €. Comme on a le montant, on peut le mentionner.

M. Grass. - Ce serait bien que cela figure de façon systématique.

Mme Langel. - C'est pour avoir une idée plus précise de l'impact.

M. Le Maire. - Quand le Conseil vote une délibération qui va dans le sens de l'augmentation des coûts, il s'agirait d'avoir les éléments d'ensemble pour que vous puissiez apprécier le sujet.

S'il n'y a plus de question, ce Conseil se termine. Je vous rappelle que les Commissions réunies se réuniront le 28 novembre 2022. Les convocations et documents vous seront envoyés mercredi par *e-mail*. La réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 décembre 2022. Je vous rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est décalé en janvier pour laisser du temps aux services afin de travailler sur les équilibres budgétaires. Nous voterons le budget en février.

Le Conseil municipal le lundi 12 décembre, un Conseil municipal début janvier pour le Débat d'Orientations Budgétaires et un Conseil municipal pour voter le budget primitif en février. Tout sera envoyé par *e-mail* avec le détail.

La semaine prochaine, les Commissions se réuniront à 18 h 00.

La convocation sera envoyée mercredi avec tous les documents.

Je vous remercie et vous souhaite une très belle soirée ! A bientôt !

La séance est levée à 19 h 56.

MAIRIE DE SENS YONNE

Le Maire de Sens,

Paul-Antoine de CARVILLE